



Sécurité, Prévention de la Santé (SPS)

EMIOS intervient en tant que **Coordonnateur S.P.S.** pour assurer les relations humaines et conseiller le Maître d'Ouvrage et tous les intervenants à l'acte de construire dans l'esprit des textes relatifs à la mise en œuvre des principes généraux de prévention applicables pour certaines opérations de bâtiment ou de travaux publics.

Nous identifions les risques liés aux co-activités simultanées ou successives prévisibles des entreprises, nous prenons en compte les risques liés aux éventuelles interférences entre activités de chantier et les activités se déroulant sur un site occupé par l'exploitant.

Savoir-faire :

Nous intervenons dans un esprit de coopération et de communication favorable à l'instauration et au maintien des mesures de prévention des risques et de la protection de la santé des travailleurs sur le chantier. Et tout particulièrement à l'occasion d'activités concomitantes ou successives.

